

Voilà ce que nous montre d'essentiel le Parlement depuis un mois. Le Roi s'est rendu le 5. Mars à la Chambre des Pairs, & les Communes y ayant été mandées, Sa Majesté donna son consentement Royal à divers Bils passés dans la présente séance du Parlement. Le 28. du mois précédent elle prit dans son Conseil une Résolution, qui vient d'être renduë publique & qui porte ce qui suit.

*S*A Majesté ayant pris sérieusement en considération les funestes progrès que font journellement l'irreligion, la profanation & le dérèglement des mœurs, aussi bien que l'accroissement des vols, des meurtres, des empoisonnemens, des parjures & des faux sermens; la juste horreur que lui inspirent des crimes aussi atroces, qui tendent au deshonneur de la Religion & au renversement du bon ordre dans le Gouvernement, l'ont déterminée à faire usage des moyens qui sont en son pouvoir pour mettre un frein à de tels excès.

A cet effet, Sa Majesté a ordonné aux Juges qui sont sur le point de se rendre dans leurs départemens respectifs, pour y tenir les Assises, de se trouver aujourd'hui dans son Conseil, où le Lord Chancelier, par son ordre, leur a déclaré combien Sa Majesté étoit sensiblement touchée de voir régner & augmenter de pareils desordres, & leur a recommandé d'une façon particulière la vigilance & l'activité dans la punition des personnes coupables de tels crimes, outre plusieurs autres points relatifs à un sujet aussi important, en les chargeant bien expressément d'exhorter de la manière la plus forte les Juges de Paix à remplir leur devoir avec l'attention requise pour le
maintien